

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 11 OCTOBRE 2016**

27 conseillers présents sur 29 en exercice

L'an deux mille seize, le mardi 11 octobre à dix-huit heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire,

ETAIENT PRESENTS : Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, M. ROUX, M. IGEL, Mme SAINT MARD, Mme CASCIOLA, Mme VUILLEMIN, Mme LEE, Mme GERARD, M. MENDES TEIXEIRA, Mme BREISTROFF, M. PAULINE, Mme BÄCHEL, M. HOUILLON, Mme HETHENER, M. DUTHEY, Mme GATTO, M. COLOMBO, Mme MERIAUX, M. NOWICKI, M. BLANCMUNIER, M. SURGA, Mme EVRARD, M. FLONER, Mme WILLEMIN, M. LIOUVILLE (jusqu'au point 5).

ETAIENT ABSENTS - excusés : – M. LISSMANN (procuration à M. HORY), M. HIRSCHHORN (procuration à M. ROUX), M. LIOUVILLE (à partir du point 6).

ETAIENT ABSENTS – Non excusés – Néant

Secrétaire de séance : M. CHRETIEN – Directeur Général des Services

Assistaient en outre à la séance : Mme BASTIEN, Mme ADAM, M. KUHN

Date d'envoi de la convocation : 5 octobre 2016

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

M. HORY : Avant de commencer cette séance, je vous propose, si vous en êtes d'accord, de modifier deux points. Il était prévu à l'envoi des rapports de ce conseil municipal de l'installation d'un nouveau conseiller municipal. Nous avons eu la démission d'un autre conseiller municipal dans l'intervalle, donc je vous propose que vous acceptiez l'installation d'une nouvelle conseillère municipale en lieu et place de Monsieur Thibaut ALBRECH qui a envoyé sa démission. Monsieur ALBRECH fait part à la fois de sa démission du conseil municipal, mais également du mouvement auquel il appartenait. Je vais vous lire sa lettre : « Monsieur le Maire, membre du conseil municipal de MARLY depuis les dernières élections, je souhaite aujourd'hui me retirer de cette fonction. J'ai quitté le Front National et je ne peux donc plus moralement représenter une chapelle à laquelle je n'appartiens plus et qui a participé à mon élection. Je suis persuadé que la France va connaître un avenir très sombre, je le regrette. Le réseau des communes et de leurs élus dont vous faites partie, servira peut-être à atténuer le choc progressif. Le conseil municipal de MARLY est composé de nombreuses personnes de valeur, animées de bonne volonté, je ne dis pas pour vous quitter avec élégance, mais simplement parce que je le pense. Je vous souhaite à tous beaucoup de succès, même à ceux qui ne m'ont pas apprécié, ou ceux avec qui j'ai été parfois un peu dur, mais c'est la vérité qui a guidé mes pas. Voilà, soyez heureux et n'oubliez pas qu'il est toujours plus tard qu'on ne le pense. ».

Les membres du conseil donnent leur accord.

M. HORY : Pour ceux qui sont assidus avec internet, nous avons envoyé un mail ce matin à 11h53, concernant le point 7 qui concerne le Plateau de Frescaty. La problématique était la suivante : nous attendions avec impatience la convention définitive qui nous lie avec l'EPFL. Nous pensions pouvoir l'avoir assez rapidement. Finalement, nous ne l'avons pas reçue. Nous avons donc envoyé par mail le projet. J'ai ici le document définitif, que nous avons reçu dans l'après-midi. Mais si toutefois vous préférez que nous reportions le point, nous le reporterons. En ce cas, ce sera invalidant pour les associations concernées. Il est prévu qu'à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2016 à fin octobre 2017, nous ayons une convention avec l'EPFL de location d'un bâtiment. Ce bâtiment est amené à être utilisé par plusieurs associations, toutes ne sont pas encore identifiées. Des discussions sont en cours avec les associations. Vous avez reçu un projet d'aménagement qui n'est pas définitif. Cette convention prévoit une location sans prix dans la mesure où nous payons les travaux de raccordement, réseaux, etc... et également parce que nous nous engageons à acheter le bâtiment. L'engagement est de l'acheter à l'euro symbolique. C'est-à-dire que ce bâtiment de 637m<sup>2</sup> sera propriété de la ville dans un an environ pour 1 euro. Si vous êtes d'accord, je vous donne la convention définitive et on examine le point 7. En cas contraire, nous reporterons et j'expliquerai aux associations qu'elles ne s'installeront pas le 1<sup>er</sup> novembre, mais plus tard.

Les membres du conseil donnent leur accord.

M. CHRETIEN est désigné Secrétaire de séance.

M. HORY : Avant d'adopter le compte rendu de la séance du 5 juillet, je voudrais vous parler d'une problématique qui commence à être difficile sur l'agglomération et sur MARLY à savoir celle des gens du voyage. C'est la raison pour laquelle vous avez sur vos tables un article de presse au sujet du Congrès des Maires de Moselle où a été évoquée cette problématique. J'ai dénoncé la démission, excusez-moi de prendre ce mot fort, mais il me semble que c'est cela, la démission de l'Etat dans cette affaire. Il se trouve que depuis hier, 16h30, une trentaine de caravanes se sont installées à MARLY FRESCATY, en violant un terrain privé. L'Etat ne se donne pas les moyens de les expulser. C'est pourquoi, je vous propose la motion suivante :

### **MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARLY SUR L'OCCUPATION ILLICITE D'UN TERRAIN PAR LES GENS DU VOYAGE**

Le conseil municipal de MARLY

**CONSTATE** que la ville est en règle au regard de la loi BESSON,

**CONSTATE** également que la Communauté d'Agglomération METZ METROPOLE possède une aire de grand passage.

**CONSIDERANT** que l'aire de grand passage de METZ METROPOLE qui possède une capacité de 200 places est actuellement occupée par 4 caravanes,

*M. HORY : Tout ce que je demande, c'est que l'Etat applique la loi, pas plus, pas moins.*

*M. LIOUVILLE : Juste sur la forme. Habituellement, on passe les motions en fin. C'est tout.*

*M. SURGA : Quelle exigence peut-on avoir par rapport à, je vais dire donc à METZ METROPOLE, parce que c'est... s'il y a effectivement de la place sur METZ METROPOLE, solidairement si je puis dire, c'est une affaire qui ne concerne pas qu'un seul endroit. Ca concerne la métropole toute entière. En tout METZ METROPOLE. Comment pouvez-vous répondre à cette question de solidarité de l'ensemble de l'agglomération ?*

*M. HORY : Je ne comprends pas la question. METZ METROPOLE a construit, aux frais des citoyens, une aire de grand passage, plusieurs dizaines de milliers d'euros, pour être en règle vis-à-vis de la loi. Ce n'est pas à METZ METROPOLE qui n'a pas de pouvoir de police et non plus les ressources humaines et matériels, de le faire. Pour la petite Histoire, hier, j'étais à BAN ST MARTIN avec mes collègues Maires, le Procureur, les représentants de la police nationale pour travailler sur le Groupement Local de Traitement de la Délinquance de METZ. A 16h30, un citoyen de MARLY m'a appelé en pleine réunion en me disant « des caravanes s'installent ». J'ai répondu : cela tombe bien, le Procureur et la Police Nationale vont être informés de suite. Je suis partie avec José TEIXEIRA qui m'accompagnait et le responsable de la police municipale sur place. Etaient sur place : 2 cars de CRS, 10 policiers nationaux, l'adjoint à la Direction Départementale de la Sécurité. C'était impressionnant, croyez-moi, ils ont demandé aux gens du voyage de partir... ils n'ont pas bougé ! Pourquoi ? Parce que simplement ils n'ont peur que d'une seule chose : des engins de levage, ils ont peur pour leurs caravanes. L'Etat ne veut pas prendre les moyens pour appliquer simplement la loi. Et j'en ai assez ! J'en ai assez que l'Etat créé deux sortes de citoyens. Les citoyens qui respectent la loi, ceux-là doivent effectivement payer quand ils font un écart et il y a des communautés, pas toutes, nous n'avons pas de soucis avec les gens du voyage installés sur notre aire d'accueil, mais certaines communautés qui se sentent fortes et violent la loi sciemment. Ces 30 caravanes n'ont pas voulu bouger ! Il n'y a pas eu d'ordre de l'Etat de les faire bouger. Je trouve que c'est anormal et complètement ridicule de la part de l'Etat. Il y a certes un manque d'autorité, un manque de volonté et on ne veut pas appliquer les lois. C'est pourquoi je vous demande de voter cette motion. Que l'Etat respecte la loi, comme MARLY respecte la loi. C'est tout. Pas plus. Pas moins.*

Les membres du Conseil Municipal de MARLY **DEMANDENT**, à l'unanimité, à l'Etat de faire respecter la loi et de prendre toutes les mesures nécessaires pour expulser les gens du voyage installés illégalement dans la commune, soit 30 caravanes, et les invite à rejoindre l'aire de grand passage.

*M. HORY : Je vous remercie de l'unanimité du conseil pour ce point.*

*Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance précédente.*

*M. NOWICKI : Je ne prendrai pas part au vote étant que j'étais absent lors de ce conseil, ainsi que mon collègue Jean-Paul BLANCMUNIER qui vient d'arriver.*

*M. HORY : C'est votre droit. Vous auriez pu quand même voter. Chacun fait comme il veut. Je prends acte que deux personnes ne participent pas au vote.*

*Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des votants, soit 27 votants.*

## **1 - INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

### **1.1 – Installation de Monsieur BLANCMUNIER**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

A la suite de la démission de Madame Agnès LEHAIR, Monsieur le Maire installe Monsieur Jean-Paul BLANCMUNIER, nouveau conseiller municipal en sa qualité de suivant sur la liste "Agir pour Marly ».

Il sera membre de :

- La Commission Culture, Fêtes et Cérémonie.

**1.2 –Installation de Madame WILLEMIN**  
**Rapporteur : Monsieur le Maire**

A la suite de la démission de Monsieur Thibaut ALBRECH, Monsieur le Maire installe Madame Béatrice WILLEMIN, nouvelle conseillère municipale en sa qualité de suivante sur la liste "Marly Bleu Marine ».

Elle sera membre des commissions suivantes :

- Travaux – Urbanisme – Circulation – Sécurité,
- Bâtiments – Patrimoine,
- Culture, Fêtes et Cérémonies,
- Scolaire et Périscolaire,
- Jeunesse et Sport,
- Environnement,
- Information – Communication – Entreprises – Protocole.

**2 - AFFAIRES FINANCIERES**  
**Budget 2016 – Décision modificative n° 2**  
**Rapporteur : Mme CASCIOLA**

Dans le cadre du budget de l'exercice 2016, le Maire soumet à l'assemblée municipale le projet de décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

**A – SECTION D'INVESTISSEMENT**

1) Le système d'éclairage des terrains du tennis couvert doit être remplacé pour un montant de 29 749,20 euros. Les crédits budgétaires n'étant pas prévus au budget, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à inscrire les crédits de la façon suivante :

Dépenses d'investissement :

Opération 118 « Tennis » 29 750 €

2) Des travaux supplémentaires de sécurité doivent être réalisés dans le cadre du marché de mise en conformité de l'éclairage public pour un montant de 15 586,32 euros. Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à inscrire des crédits complémentaires :

Dépenses d'investissement :

Opération 209 « Mise en conformité éclairage public » 15 587 €

3) Afin de sensibiliser les automobilistes à l'approche des zones piétonnes aux abords des écoles, des pietos ont été installés pour un montant de 6 180 euros. Par conséquent il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à inscrire les crédits comme suit :

Dépenses d'investissement :

Opération 125 « Voiries » 6 180 €

4) Il est nécessaire d'acquérir de nouvelles licences antivirus pour le serveur informatique de la mairie (5 970 €) et d'effectuer des améliorations sur celui-ci afin d'optimiser le réseau informatique (5 690 €).

De plus, pour mettre en œuvre l'ordonnance du 26 juin 2014 sur la facturation électronique, qui prévoit que les factures devront être transmises de façon dématérialisée non seulement à l'Etat, mais aussi à toutes les collectivités territoriales et établissements publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le logiciel financier doit être équipé d'un nouveau module pour un montant de 3 200 euros.

C'est pourquoi, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à effectuer les modifications suivantes :

### Dépenses d'investissement :

Opération 171 « Equipement informatique mairie » 13 040 €

### Dépenses de fonctionnement :

Article 61558 « Entretien autres biens mobiliers » 1 820 €

5) Dans le cadre des travaux de réaménagement du bureau de police municipal, l'Etat a attribué une subvention d'un montant de 5 666,67 euros au titre de la DETR 2016.

Le bilan du NEC fait apparaître sur la mission de maîtrise d'œuvre un solde en notre faveur de 5 280,34 euros.

L'URM a versé à la ville la somme de 27 695,12 euros au titre de la redevance R2 qui intervient en contrepartie des travaux effectués par les collectivités sur les réseaux électriques.

Enfin, la ville de Marly a perçu 38 952 euros au titre de la dotation nationale de péréquation cette année.

Il est donc demandé au conseil municipal s'autoriser le Maire à inscrire ces recettes de la façon suivante :

### Recettes d'investissement :

Article 1341 « DETR non transférable »	5 666 €
Article 2313 « Construction »	5 280 €
Article 10228 « Autres fonds »	27 695 €

## **B – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### Recettes de fonctionnement :

Article 74127 « Dotation nationale de péréquation » 38 952 €

6) Enfin, il convient d'abonder certains comptes budgétaires :

### Dépenses de fonctionnement :

Article 60631 « Fournitures d'entretien »	5 000 €
Article 60632 « Fournitures d'équipement »	2 000 €
Article 615221 « Entretien des bâtiments »	3 000 €
Article 6231 « Annonces et insertions »	6 000 €
Article 6232 « Fêtes et cérémonies »	10 000 €

## **DEBATS :**

*M. LIOUVILLE : Concernant les 38.952 euros, c'est une recette supplémentaire ? Très bien. Est-ce qu'on pourrait avoir à l'occasion un bilan des recettes de l'Etat de l'année, puisque dans le budget primitif vous aviez inscrit 892.000 de la part de l'Etat. Donc j'imagine, ça vient en plus, donc ce serait peut-être bien en fin d'année de percevoir effectivement ça, quoi. Parce que pour mémoire, on était à 1.088.000 pour l'année 2015. Voilà. La deuxième question c'est pour les Fêtes et Cérémonies. C'est quand même une somme assez conséquente. Je suppose qu'il y a des choses un peu exceptionnelles concernant ces 10.000 euros.*

*M. HORY : Pour votre demande, la première, oui, vous aurez le bilan de ce que donne l'Etat. Je vous rappelle que nous avons aussi la chance d'avoir de nouveaux habitants, cela permet d'avoir des recettes supplémentaires. Pour les Fêtes et Cérémonies, c'est une provision. Je pense que nous*

n'utiliserons pas l'ensemble de cette somme, elle est mobilisée pour la Journée de la Mémoire Patriotique qui aura lieu dimanche. Nous souhaitons accueillir correctement les 400 portes drapeaux de Moselle qui seront ici présents, ainsi que le Gouverneur Militaire et l'ensemble des autorités. C'est un grand honneur pour MARLY d'accueillir le 10<sup>ème</sup> anniversaire des journées patriotiques de la Mémoire de la Moselle.

M. NOWICKI : Ce point suscite beaucoup de questions et de remarques. La logique et le bon sens auraient voulu que l'on voie ça en commission, commission finances notamment, comme ça se fait dans de nombreuses collectivités où il existe une vraie démocratie. Mais je sais, je vais le répéter, ce n'est pas le cas à MARLY. Ce n'est pas votre façon de voir les choses. Vous parlez de 38.000 euros, c'est 38.641 euros en section d'investissement et pratiquement autant en section de fonctionnement : 38.952 euros. Donc la somme n'est pas négligeable. On arrive à 77.593 euros. Alors j'ai deux constats à faire sur ce point-là. D'un côté, je dirais, heureusement que la commune a perçu cette somme. Comment aurait-on fait pour terminer les travaux d'éclairage ? Il aurait manqué 15.000 euros. Alors là, est-ce que vous pouvez me donner une précision concernant ce marché qui aujourd'hui, il manque une somme de 15.000 euros ? Après on a la sécurité aux abords des écoles effectivement, ça me paraît urgent de sécuriser les abords d'écoles, mais je crois là on s'est un peu précipité. Parce que quand on voit les Piétos, je vois pas loin d'ici, deux ont déjà disparu. Donc faire et défaire, ça coûte de l'argent aux Marliens. Après il faut équiper la commune d'un logiciel. On connaît, on a reçu une ordonnance le 26 juin 2014, pour que ce soit mis en place dans 3 mois. Donc heureusement qu'on a eu cette somme qui nous permettra d'être en conformité avec la réglementation, notamment avec l'envoi dématérialisé des factures pour début janvier. Et après, un autre constat. J'ai l'impression qu'à tout prix, vous voulez dépenser cette somme. On voit le budget, le poste « annonces et insertions », on l'augmente de 70 %, fêtes et cérémonies, là pareil, 10.000 euros supplémentaires. Comme disait Monsieur LIOUVILLE, la somme est importante. Il y a quelques mois de cela, vous annonciez une baisse de ces budgets. Je ne comprends pas pourquoi aujourd'hui on annonce une baisse pour voter un budget et 6 mois après, on l'augmente de près de 25 % ! Et puis aussi une dépense, là j'ai l'impression, on ne sait pas trop quoi faire, on met « dépenses imprévues » : 11.132 euros. Ce qui est grave dans le budget, c'est qu'il n'y a aucune prévision fiable, voire des contradictions. Alors j'ai déjà fait un reproche, c'est de ne pas avoir de plan pluriannuel au niveau des gros investissements, et là on voit des investissements plus petits, qui viennent en contradiction. Alors cette somme, elle aurait pu servir à d'autres choses, notamment de baisser la fiscalité des Marliens, qui sont fortement touchés depuis ces dernières années. Il y a sans cesse des impôts nouveaux à MARLY, qui sont déguisés. On a taxé les commerçants. Quand je dis on a taxé les commerçants, on leur fait payer leur enseigne, occupation, ce qu'on appelle la taxe sur la publicité. Récemment, vous avez mis une nouvelle taxe en place. La taxe sur l'électricité. A METZ METROPOLE, vous avez initié une augmentation de 93% de la taxe foncière. Et cette augmentation touche particulièrement les Marliens. Alors pourquoi les Marliens ? Parce qu'à MARLY, la valeur locative est très élevée et à MARLY, vous avez une majorité de propriétaires contrairement à la ville voisine. Alors, certes il y a des priorités, je ne reviendrais pas dessus concernant ces investissements, mais on aurait aussi pu baisser la fiscalité. Alors ces choses auraient pu être vues en commission. Alors moi je vous fais une proposition, je n'ai pas pu faire lors de cette commission qui n'existe pas, c'est d'une part de maintenir des priorités et d'autre part de baisser la fiscalité ou, vous allez me dire il est peut-être trop tard pour cette année, c'est de revenir sur la taxe sur l'électricité.

M. HORY : Je vous rappelle que la commission finances existe à MARLY, elle se réunit quand il y a des points particulièrement importants. Je le dis parce qu'il y a des nouveaux élus. Je pense que cela fait la dixième fois que je le répète depuis 2008, mais vous avez sûrement du mal à entendre la réponse. Mon prédécesseur, Monsieur LEBRETON n'a pas fait de réunion de la commission finances pendant son mandat et j'ai repris son règlement intérieur. Que lui reprochez-vous ? Par contre, j'ai fait pour ma part des réunions de la commission finances quand il y avait des investissements importants, comme le NEC, ou des emprunts à faire. Pour des sommes aussi modiques au regard des millions que représente notre budget, est-ce pertinent ? C'est vrai, ces sommes sont importantes pour des citoyens mais au regard d'un budget de 10 millions d'euros et au regard de la nature de ces sommes, cela n'était pas nécessaire. On a prévu une somme pour la cérémonie patriotique, qui rassemblait de très nombreuses personnes et est un événement d'importance. Pour la taxe sur les enseignes, elle existe depuis les mandats de mon prédécesseur Gilbert JANSEM. Je ne l'ai pas mise en place. Simplement elle a été actualisée car il y a eu des nouveautés législatives. Qui plus est, elle ne touche pas les petits commerçants, elle ne touche que les commerces qui ont une enseigne de plus de 12 m<sup>2</sup>. Cela touche les grandes enseignes qui ont à mon sens les moyens de pouvoir la payer. En ce qui concerne la fiscalité, je sais qu'il est de bon ton dans tous les milieux de parler des impôts. Dans votre cas, c'est démagogique, parce que quand on dit la fiscalité, on met tout dedans, celle de l'Etat, celle de l'Agglomération, de MARLY, du Conseil Départemental, que sais-je, etc... et puis bien sûr, on le met dans le même sac et c'est la faute du Maire ! Je peux vous dire que les taux de fiscalité de la ville de MARLY, vous pouvez le vérifier et vous ne pouvez pas dire le contraire d'ailleurs, sont les mêmes

que ceux de 2003. Je vous invite à trouver une commune qui a des taux de fiscalité restés exactement les mêmes que ceux de 2003. Certes, nous avons à un moment donné augmenté les impôts pour pouvoir financer le NEC, mais nous les avons baissés pour les remettre au taux de 2003. Pour les Piétos, il est vrai qu'un Piéto a été touché par une voiture. Heureusement ce n'était qu'un Piéto et pas un enfant. La personne a fait une fausse manœuvre. Il existe des personnes qui dérapent avec leur voiture, vous vous dérapez avec vos analyses. A chacun ses dérapages ! Le plus important est que les Marliens se sentent bien et les Piétos ont remporté beaucoup de satisfaction auprès de toutes et tous. Un autre a été déplacé parce qu'on s'est aperçu qu'il était mal placé. Pour finir sur le sujet et pour ceux qui ne savent pas ce que c'est un Piéto, c'est ce petit bonhomme en acier aux abords des écoles. Si vous êtes contre ce point, vous voterez contre. Cela me donne d'ailleurs l'occasion de le faire savoir, certains d'entre vous ne sont peut-être pas sur les réseaux sociaux, et ne savent pas : l'association indépendante « les Contribuables Associés » vient de nous accorder à nouveau un 20/20, pour l'année 2015, sur la gestion de commune. Ce qui me permet de féliciter l'Adjointe aux finances à mes côtés et l'Adjoint aux finances du mandat précédent, présent dans la salle, parce qu'il a participé et participe encore à nos réunions. A chacun son point de vue. Vous essayez de me convaincre, vous n'arriverez pas, mais je suis persuadé que je n'arriverai pas non plus à vous convaincre.

*M. NOWICKI* : Je n'étais pas contre les Piétos, c'était l'emplacement, c'est précipité. Effectivement un était dans un virage, malheureusement il a été accidenté. Le second gênait les personnes qui étaient en fauteuil roulant, gênaient les personnes qui allaient avec leur poussette ramener les enfants à l'école maternelle, c'est pour cette raison. Voilà. Après en ce qui concerne la fiscalité, effectivement les taux n'ont pas changé. Mais chacun pourra vérifier sur sa fiche d'imposition, que la part communale a fortement augmenté, due à une suppression des abattements. Oui. Concernant la commission finances, quand est-ce qu'elle s'est réunie pour la dernière fois ? Alors c'est vrai en début d'année, on a voté un budget de 10 millions d'euros. Ca n'a aucune importance pour les Marliens, c'est pas grand-chose. Quel budget faut-il pour réunir la commission finances si 10 millions c'est pas suffisant ? Vous mettez la barre très haute Monsieur le Maire.

*M. HORY* : Ecoutez, je ne voulais pas en arriver là, mais je vais vous dire, quand on a des réunions, il faut aussi que les gens de votre équipe viennent. Par exemple, pas plus tard qu'hier, nous avions commission d'appel d'offre. J'attends toujours la présence de votre représentant à cette commission ! On peut faire des commissions finances, mais faites attention, parce que je peux faire aussi l'état des présences en commissions, ce ne serait pas très glorieux pour certains opposants. En ce qui concerne le Piéto, c'est le grand-père qui vous parle. Le Piéto qui a été déplacé, je l'ai testé avec la poussette de ma petite-fille. Cela fonctionne. Mais avec les nouveaux fauteuils qui ont besoin de moteur, je vous l'accorde, cela peut coïncider. Les fauteuils manuels eux passent. Donc je veux bien prendre en compte l'erreur d'appréciation dans l'implantation d'un Piéto. Je crois que vous cherchez la polémique pour le plaisir, restez dans cette polémique. Je vous ai entendu. Je vous ai répondu. Nous passons au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 24 voix pour et 5 contre (Mme EVRARD, Messieurs NOWICKI, SURGA, FLONER, BLANCMUNIER),

**MODIFIE** le budget primitif de la Ville suivant les modalités ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2016+ DM1	DM 2	Total
2313	412	118	Tennis		29 750,00	
2315	822	125	Voiries		6 180,00	
2051	020	171	Equipement informatique mairie		9 170,00	
2183	020	171	Equipement informatique mairie		3 870,00	
2315	814	209	Mise en conformité éclairage public		15 587,00	
020	01	020	Dépenses imprévues		-25 916,00	
			<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>2 368 226,42</b>	<b>38 641,00</b>	<b>2 406 867,42</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES</b>						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2016+ DM1	DM 2	Total
10228	814	10	Autres fonds		27 695,00	
1341	112	13	DETR non transférable		5 666,00	
2313	33	23	Construction		5 280,00	
			<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>2 368 226,42</b>	<b>38 641,00</b>	<b>2 406 867,42</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2016+ DM 1	DM 2	Total
61558	020	011	Autres biens mobiliers		1 820,00	
60631	810	011	Fournitures d'entretien		5 000,00	
60632	810	011	Fournitures d'équipement		2 000,00	
615221	810	011	Entretien des bâtiments		3 000,00	
6231	023	011	Annonces et insertions		6 000,00	
6232	024	011	Fêtes et cérémonies		10 000,00	
022	01	022	Dépenses imprévues		11 132,00	
			<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>8 224 078,81</b>	<b>38 952,00</b>	<b>8 263 030,81</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES</b>						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2016+ DM1	DM 2	Total
74127	01	74	Dotation nationale de péréquation		38 952,00	
			<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>8 224 078,81</b>	<b>38 952,00</b>	<b>8 263 030,81</b>

### **3 - AFFAIRES JEUNESSE ET SPORTS**

#### **Subvention exceptionnelle à l'association Marly Pétanque Club** **Rapporteur : Monsieur IGEL**

L'association Marly Pétanque Club sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour les 20 ans d'existence du club.

La Commission Jeunesse et Sports a émis un avis favorable le 7 septembre 2016, pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Marly Pétanque Club.

#### **DEBATS :**

*M. NOWICKI : Donc là, vous voyez un point. 500 euros pour une association. Nous avons été convoqués en réunion par Monsieur Philippe IGEL. J'avais une autre réunion au même moment. Je suis venu pour 500 euros. Je viens. Je me déplace. Alors il arrive qu'à certaines commissions, on peut être absent. Il y a des imprévus de dernière minute. Ça arrive. Mais je pense que vous pouvez regarder dans nos commissions, là où nos membres sont inscrits, on est régulièrement présent. Et rarement absent. Effectivement, hier matin, il y a eu un imprévu pour une personne du groupe qui n'a*



*pas pu venir. Mais, là, une commission, c'était le seul point d'ailleurs à l'ordre du jour, en commission, très bien, je suis venu, ça c'est très bien passé, on en a discuté et la somme a été adoptée. On peut le faire aussi bien si on le fait pour 500 euros, pourquoi on ne le ferait pas pour 77.000 euros, qu'on ne le ferait pas pour 10 millions d'euros.*

*M. HORY : Parce que simplement, cela rentre dans les délégations du Maire et nous sommes dans ces délégations qui ont été votées par le conseil municipal. Vous pouvez aller au tribunal administratif et faire ces reproches si vous estimez que nous sommes en dehors de la réglementation. Pour autant ce qui se passe à MARLY, c'est ce qui se pratique dans la plupart des mairies... Je crois que c'est bien d'avoir reconnu que vous n'étiez pas présent à la réunion d'appel d'offre d'hier. Pas vous personnellement, je parle de votre groupe bien sûr.*

**VU** l'avis favorable de la Commission Jeunesse et Sports du 7 septembre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** la subvention ci-dessus pour l'exercice 2016, les crédits nécessaires étant prévus au budget.

#### **4 - AFFAIRES D'URBANISME**

##### **Convention avec l'AGURAM pour l'année 2016**

**Rapporteur : M. MAESTRI**

Le Maire informe l'assemblée municipale que dans le cadre du partenariat passé entre la commune et l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle, il y a lieu de conclure une convention pour la poursuite du programme 2016 dans le cadre de l'évolution du POS communal.

**VU** le Code de l'Urbanisme et en particulier son article L132-6,

**VU** le projet de Programme Partenarial de l'AGURAM pour l'année 2016,

**CONSIDERANT** que la commune de Marly est membre de l'Agence d'Urbanisme d'Agglomération de Moselle,

**CONSIDERANT** que la commune de Marly poursuit des objectifs que le projet de Programme Partenarial 2016 de l'AGURAM permettra de concrétiser, et notamment :

- Les réflexions sur l'aménagement du territoire : coopération métropolitaine, aménagement régional, SCoTAM : **AXE 1**,
- Les études pour l'élaboration d'une stratégie d'agglomération dans ses diverses thématiques (habitat, déplacements, économie, environnement ...) : **AXE 2**,
- La contribution à l'élaboration des projets de territoire et des documents d'urbanisme locaux : elle est menée en concertation avec notamment Metz Métropole, le SCoTAM et les communes voisines, tous membres de l'AGURAM, en l'inscrivant dans une définition des politiques d'aménagement et de développement à l'échelle de l'agglomération, croisant spécificités communales et cohérence d'agglomération. Il s'agit ainsi de faire du PLU l'un des outils de mise en œuvre de la stratégie urbaine partagée communes/agglomération. L'accompagnement de la commune par l'AGURAM dans cette transition aura notamment pour but de veiller particulièrement à la cohérence des cadres de développement, à l'observation territoriale et à l'harmonisation réglementaire : **AXE 3**,
- Accès au système d'observation territoriale et à l'harmonisation des tableaux de bord : **AXE 4**.

#### **DEBATS :**

*M. HORY : C'est une somme aussi significative mais dérisoire au regard de l'ensemble du budget puisqu'on parle de 1.200 euros.*

*M. NOWICKI : On reparle du POS. On était sur le régime du POS, on est passé sous le régime du PLU. Et ce que vous pouvez nous donner des nouvelles concernant notre PLU ?*

*M. HORY : Nous sommes au Conseil d'Etat. Nous attendons. Ceci étant, ce n'est pas gênant puisque vous avez fait votre campagne sur les constructions. Tant que nous sommes dans cet état, vous n'aurez plus d'arguments, puisque forcément nous n'aurons plus momentanément de constructions sur MARLY. Cela vous coupe un peu l'herbe sous le pied. Ceci étant heureusement que le quartier Paul Joly est fait, c'est un beau quartier et, je vous le rappelle, il nous a rapportés près de 300.000 euros de taxes supplémentaires. Je ne parle pas des écoles où nous repartons à la hausse, en terme d'élèves grâce à un apport de population.*

**CONSIDERANT** l'intérêt d'une contribution de la commune au Programme Partenarial de l'AGURAM à la hauteur des objectifs qu'elle poursuit,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

**D'APPROUVER** la convention 2016 entre la commune de Marly et l'AGURAM annexée à la présente délibération,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'AGURAM pour l'exercice 2016 et tout document y afférant,

**D'ATTRIBUER** dans ce cadre une contribution de 1200,00€ à l'AGURAM.

**DE PREVOIR** les crédits en conséquence au budget de l'exercice en cours

## **5 - AFFAIRES D'ACCESSIBILITE**

### **Adoption de l'agenda d'accessibilité programmée de la commune**

**Rapporteur : M. MAESTRI**

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 30 juin 2015, l'assemblée municipale avait pris acte de l'obligation faite aux collectivités de rendre accessible tous les établissements recevant du public (ERP) et de programmer les travaux en conséquence dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) dès 2015.

Compte tenu des délais impartis, la commune a sollicité et obtenu la prorogation de ce délai pour un dépôt de son Ad'Ap au plus tard au 27 septembre 2016.

### **DEBATS :**

*Mme EVRARD : Besoin d'un éclaircissement. Sur l'agenda, un principe, dès qu'un vendeur a trouvé un acquéreur pour son bien, il ne programme plus guère d'investissements. Donc je voulais juste avoir une précision concernant l'investissement concernant la maison de retraite du Val de Seille, puisque c'est programmé sur la saison 2016-2017, du moins tel que je le lis à l'état brut. Voilà.*

*M. HORY : Dès lors que le Val de Seille sera vendu, nous n'aurons pas à faire ces travaux. Mais il était nécessaire de faire cette programmation qui est une photographie qui n'est pas en dynamique avec ce qui peut se faire. Il est plus que probable que nous n'ayons pas à engager ces travaux dans ce bâtiment du fait de sa cession prochaine.*

**VU** le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-7-5 à L.111-7-11 et R.111-19-42 et suivants

**VU** l'arrêté du Préfet de la Moselle n° DDT/SRECC/QCA – 2015-026 du 17 août 2015,

**VU** l'avis de la Commission Communale d'Accessibilité du 19 Septembre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE**

**D'ADOPTER** l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) de la commune de Marly,

**DE SOLLICITER** un délai de réalisation de cet agenda d'accessibilité programmée sur 6 ans pour la période 2016-2022,

**DE PREVOIR** sur cette période les crédits nécessaires à la réalisation des obligations communales en matière d'accessibilité.

## **6 - AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Convention de mutualisation du service de restauration scolaire avec le Département de la Moselle**

**Rapporteur : Mme SAINT MARD**

Il est rappelé à l'assemblée municipale que par délibération du 24 avril 2016, elle a approuvé le projet de convention de mutualisation du service de restauration scolaire du collège la Louvière et autorisé Monsieur le Maire à la signer.

Toutefois cette convention a été modifiée par le Département de la Moselle prescrivant de nouvelles mesures notamment sur la participation financière de la commune pour l'accès au restaurant du collège pour les élèves des écoles du 1<sup>er</sup> degré.

Ces dispositions ont fait l'objet d'une nouvelle convention signée par les parties en date du 9 août 2016.

**VU** la délibération du conseil municipal du 24 avril 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention intervenue entre la commune et le Conseil Départemental de la Moselle pour l'organisation du service de restauration scolaire au collège La Louvière, à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018.

## **7 - PLATEAU DE FRESCATY**

### **Convention avec l'EPFL pour l'occupation du bâtiment HB73 par la commune**

**Rapporteur : M. MAESTRI**

Le Maire informe l'assemblée municipale qu'il a sollicité la mise à disposition du bâtiment HB73 d'une superficie de 637m<sup>2</sup> sur le secteur St Privat du Plateau de Frescaty, pour assurer le stockage de matériel de la commune, du Comité des Fêtes et d'autres associations locales.

Pour ce faire et dans un premier temps, il y a lieu de signer avec l'EPFL, actuel propriétaire, une convention d'occupation précaire pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

Dans un second temps, la cession du bâtiment sera envisagée par Metz Métropole et la commune selon des conditions qui restent à définir.

La décision de Metz Métropole en date du 12 septembre 2016 a été prise pour acquérir le bâtiment auprès de l'EPFL, actuel propriétaire et le recéder à la commune de Marly.

### **DEBATS :**

*M. HORY : Je rappelle mes propos en début de séance. Nous allons occuper ce bâtiment, payer les travaux de raccordement, de réseaux, les aménagements intérieurs, ce qui nous permettra de ne pas payer le loyer. La condition est que la commune achète ce bâtiment de 637 m<sup>2</sup> dans un an à l'euro symbolique. Ce point reviendra à l'ordre du jour au moment de l'achat.*

**VU** l'avis favorable à l'unanimité du Bureau de Metz Métropole en date du 12 septembre 2016,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation précaire du bâtiment HB73 avec l'EPF Lorraine pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2016.

## **8 - AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

### **8.1 - Communauté d'Agglomération de Metz Métropole**

#### **Rapport annuel d'activité 2015 de la Régie HAGANIS pour l'assainissement et le traitement des déchets**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2224-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) le rapport annuel d'activité de la Communauté d'agglomération de METZ METROPOLE et de sa régie HAGANIS, relatif à la gestion de l'assainissement et au traitement des déchets ménagers, doit être présenté au conseil municipal.

Ce rapport de l'exercice 2015 peut être consulté plus largement ou être téléchargé sur le site d'HAGANIS : [www.haganis.fr](http://www.haganis.fr)

*M. HORY : Je voudrais vous dire qu'en ce qui concerne la Régie HAGANIS qui s'occupe à la fois de l'assainissement dans les communes de METZ METROPOLE, et du traitement des déchets, la ville de MARLY est impactée puisque nous avons une déchetterie, gérée par HAGANIS. Sachez HAGANIS est l'un des partenaires du Marathon de METZ MIRABELLE, elle a participé à la Semaine Européenne de réduction des déchets et notamment en faisant une déchetterie ouverte à MARLY pendant 5 jours pour Emmaüs, et 2 jours pour l'association « Prends ton guidon ». Dans ce cadre, Emmaüs a récupéré 4,6 tonnes de mobiliers, vêtements, jeux et l'association « Prends ton guidon » a récupéré 63 vélos. En consultant le rapport, vous constaterez que MARLY est la première déchetterie fréquentée, des 8 de METZ METROPOLE, c'est-à-dire que plus de 130.000 utilisateurs viennent à la déchetterie de MARLY. En matière de tonnage, par contre, nous sommes seulement troisièmes, avec 6072 tonnes. Le projet pour notre déchetterie est l'installation de la vidéo pour éviter des visiteurs nocturnes par exemple.*

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation de ce rapport d'activité 2014.

### **8.2 - Compte rendu de l'activité de GRDF sur la commune – année 2015**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2224-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le compte rendu de l'activité exercée par le distributeur GRDF doit être présenté au conseil municipal.

Ce compte-rendu a été présenté aux membres du conseil municipal.

*M. HORY : Actuellement il y a une concession qui lie la ville avec Gaz de France. Cette concession a été mise en place en 1998 pour une durée de 30 ans. Pour votre information, le service d'appel secours de GRDF sur MARLY a eu 72 appels en 2015 pour 43 véritables incidents.*

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la présentation de ce compte rendu d'activité pour l'année 2015.

## **9 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le conseil municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2014, donnant délégation au Maire pour certains domaines de sa compétence,

**CONSIDERANT** que les décisions prises par le Maire, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

**DECLARE** avoir reçu communication des décisions suivantes, prises par le Maire :

Décision 21/2016	Marché LUMIPLAN - Avenant
Décision 22/2016	Marché 2016-10 – Réalisation d'un diagnostic accessibilité des ERP et PAVE – Avenant
Décision 23/2016	Convention SAS FOOD H24 – kiosque de distribution automatique de pizzas
Décision 24/2016	Convention SAS FOOD H24 – kiosque de distribution automatique de produits alimentaires et non alimentaires
Décision 25/2016	Marché 2013-43 – Télésurveillance des bâtiments communaux – Avenant n°4
Décision 26/2016	Marché 2013-44 – Maintenance des matériels de télésurveillance – Avenant n°3

## **10 – INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

*M. HORY : Conformément à la demande de Monsieur LIOUVILLE, lors du dernier conseil municipal, je vous informe de la création d'une commission spécifique pour le règlement de publicité de la commune. Comme il souhaitait que l'ensemble des conseillers municipaux soit invité à cette commission, je mets en place cette commission, tous les élus seront invités à y venir. Je laisse le soin à Monsieur Michel LISSMANN pour manager cette commission.*

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire  
Thierry HORY